



المعهد والتقني لتربية الحيوانات

Systeme national de labellisation

Ouardia Kessi

2015

PLAN

Qu'est qu'une labellisation ?

Intérêt de la labellisation

Les produits concernés par la labellisation

Organisation du système national de labellisation

Rôle des différents comités du système de labellisation

Signes distinctifs proposés

Qu'est ce qu'une labellisation ?

- *Labelliser un produit consiste à lui attribuer un label de qualité ou un signe d'authentification. La labellisation a été développée pour récompenser les producteurs respectueux des normes officielles de qualité. Elle permet également d'indiquer aux consommateurs la provenance et l'origine du produit.*

Qu'est ce qu'une labellisation ?

- Le mot label est réservé aux mentions officielles. Il doit respecter un cahier des charges strict relatif à la qualité des matières premières, au processus et au matériel de fabrication, aux aspects sanitaires du produit fini et aux critères bactériologiques. Les labels apportent aussi d'autres informations aux consommateurs, concernant les origines des produits ou d'autres caractéristiques (produits respectant une éthique, productions issues du commerce équitable...).*

Qu'est ce qu'une labellisation ?

- *Une démarche de valorisation d'un produit qui apporte des garanties spécifiques au consommateur,*
- *Une démarche à l'initiative des agriculteurs et volontaire,*
- *Une démarche qui se base sur un cahier des charges contrôlé par un organisme tiers et indépendant,*
- *Une démarche reconnue par les pouvoirs publics,*
- *Démarche lourde,*
- *Coût important pour la mise en place et la faire fonctionner .*

Intérêt de la labellisation

- *Tirer vers le haut la qualité des produits et offrir une meilleure segmentation des marchés,*
- *Valoriser les savoir-faire et les bassins de productions agricoles traditionnels,*
- *Maintenir une agriculture durable notamment dans les zones défavorisées,*
- *Favoriser une répartition équitable de la plus-value des produits de qualité tout au long de la chaîne de production et d'élaboration,*
- *Promouvoir la diversité des produits et du goût et garantir l'identification de leur origine et de leur qualité.*
- *Constat d'une diminution des productions nationales due à la mondialisation des échanges qui favorisent les pays à bas coût de main d'œuvre.*

Les produits concernés par la labellisation

Produits de masse (75% du marché)
Produits gourmands (20% du marché)
Produits innovants (5% du marché)

Produits gourmands

- *Traditionnels et pas du tout marquetés.*
- *Réputés pour leur qualité sur un plan national (rattachés à un territoire) et peu transformés.*
- *Cycle de vie long*

Organisation du système national de labellisation

Décret n°13-260
du 07 juillet 2013



Organisation du système national de labellisation



- * Institutions administratives publiques (09)
- * Profession (05)
- * Organismes techniques et scientifiques (08)



- * 06 membres représentants des différentes directions du MADR



- * 01 représentant de l'administration du MADR + (01) association de protection du consommateur
- * (02) Représentants des instituts techniques spécialisés de la filière, instituts nationaux de recherche, association de producteurs de la filière, CAW concernée, (10 au total)



Personne morale de droit Algérien, impartial, indépendant et compétent. Qui doit être accrédité par ALGERAC ensuite agréé par le MADR.

(à titre transitoire les instituts techniques et les centres spécialisés de l'agriculture sont chargés de la mission de certification)

Rôle du comité national

- *Œuvrer à l'utilisation, à la promotion et au renforcement du système de reconnaissance de la qualité des produits agricoles ou d'origine agricole.*
- *Superviser l'élaboration des cahiers des charges et leur délibération.*
- *Proposer un système de contrôle des signes distinctifs accordés et veiller à son suivi.*
- *Examiner les demandes d'agrément des OC.*
- *Examiner les recours qui lui sont transmis.*

Rôle du secrétariat permanent

- *Préparer les réunions du comité et des sous-comités spécialisés.*
- *Dresser les rapports et procès-verbaux des réunions du comité et des sous-comités spécialisés.*
- *La tenue du registre des reconnaissances .*

Rôle des sous-comités spécialisés

- *Elaborer les cahiers des charges et les soumettre pour validation au comité (en concertation avec le groupement demandeur de signe).*
- *Le sous comité est à habilité à confier à tout institut de recherche, expert, bureau d'études concerné par la connaissance du produit soumis à labellisation , l'étude de tout aspect caractéristique du produit en vue d'une meilleure formulation des clauses du cahier des charges.*

Rôle des organismes de certification

- *Exercer les vérifications et les contrôles requis aux fins d'attestation de la conformité des produits agricoles ou d'origine agricole aux spécifications des cahiers des charges*

Signes distinctifs (1)

Appellation d'origine (AO)

Indication géographique (IG)

Agriculture biologique (AB)

Label agricole de qualité (LAQ)

Signes distinctifs (2)

AO

- Dénomination géographique d'une région servant à désigner un produit dont **la production, la transformation et la préparation** ont lieu dans l'aire géographique délimitée en conformité avec un cahier des charges d'appellation d'origine.

IG

- Dénomination servant à identifier un produit comme étant originaire d'une région, dont **la production et ou la transformation et ou la préparation** ont lieu dans l'aire géographique délimitée en conformité avec un cahier des charges d'indication géographique.

AB

- Signe accordé aux produits répondants à des conditions de production biologique, prohibant les produits chimiques de synthèse et assurant la protection de l'environnement en conformité avec un cahier des charges d'agriculture biologique.

LAQ

- Signe attestant qu'un produit possède des qualités et des caractéristiques spécifiques préalablement fixées par un cahier des charges de label agricole.

Merci pour votre attention

Merci pour votre attention